

2024

Guide de l'étudiant, stagiaire de la formation continue, alternant, doctorant en situation de handicap durable ou temporaire



UNIVERSITÉ TOULOUSE
Jean Jaurès



Afin de rendre ce document le plus accessible pour toutes et tous, le guide a été rédigé sans l'utilisation du point médian (du type « étudiant-es »).

Visant à rendre le document le plus lisible possible, le choix a été fait de conserver une neutralisation au masculin sans utiliser d'écriture inclusive du type « les étudiantes et les étudiants ».

Sommaire

I. Je prépare mon entrée à l'université	4
Candidater via Parcoursup.....	4
Candidater via une autre plateforme.....	5
Rechercher des financements.....	6
Rechercher un logement.....	7
II. Je me rends à l'Université Toulouse - Jean Jaurès (UT2J)	9
III. Je m'inscris à l'UT2J	12
Faire reconnaître ma situation de handicap.....	12
Être accompagné par un autre étudiant dans mes démarches d'inscription.....	12
Participer à une réunion d'information.....	12
IV. J'étudie à l'UT2J	13
Solliciter les personnes ressources.....	13
Être accompagné durant mon cursus.....	14
Connaître les aménagements possibles.....	17
Obtenir un livre en édition adaptée.....	18
Bénéficier d'un interprétariat en langue des signes française (LSF).....	19
Être accompagné par le Programme Atypie Friendly.....	19
Être accompagné en tant que stagiaire de la formation continue ou alternant en situation de handicap.....	20
Être accompagné en tant que doctorant en situation de handicap.....	20
V. Ma vie étudiante	22
Effectuer une partie de mon cursus à l'étranger.....	22
Être étudiant international en échange à l'UT2J.....	22
Être accompagné dans mon orientation et mon insertion professionnelle.....	23
Pratiquer une activité sportive.....	24
Participer à une activité culturelle.....	24
M'engager dans une activité citoyenne ou associative.....	25
Manger sur le campus de l'université.....	25
VI. Contacts	27

I. Je prépare mon entrée à l'université

Je candidate via Parcoursup

- ▶ Je m'informe sur l'accessibilité et la vie étudiante au sein des différents établissements d'enseignement supérieur sur la carte interactive sur etudiant.gouv.fr (Rubrique « vous conseiller et accompagner » puis « étudiants en situation de handicap »).

- ▶ Je recherche des formations sur la carte interactive sur dossier.parcoursup.fr.

- ▶ Je dépose mes candidatures sur dossier.parcoursup.fr selon le calendrier établi par la plateforme Parcousup et si je le souhaite je remplis ma fiche de liaison pour faire part de ma situation de handicap.
 - L'établissement dont dépend ma formation n'a pas connaissance de cette information pendant la période de sélection des dossiers. Ma fiche de liaison n'est transmise au Pôle des étudiants en situation de handicap de l'établissement qu'une fois que je répons positivement à la proposition d'admission.

- ▶ Je prends contact si besoin avec le **Pôle des étudiants en situation de handicap (PESH)** afin de faire valoir la portabilité des mesures d'aménagements d'examen aux épreuves de sélection pour l'entrée dans les formations du supérieur.

Je reçois une proposition d'admission et je l'accepte

- ▶ Si je n'ai pas rempli la fiche de liaison sur Parcoursup, je peux prendre contact avec le Pôle des étudiants en situation de handicap pour leur faire part de ma situation.
- ▶ Si j'ai rempli la fiche de liaison sur Parcoursup, je reçois un mail du Pôle des étudiants en situation de handicap pour m'informer de ce qui existe au sein de l'université et des démarches que je peux faire au regard de ma situation.

Je sollicite un réexamen de ma candidature

- ▶ Si je ne reçois aucune proposition d'admission ou si la proposition d'admission reçue sur Parcoursup n'est pas compatible avec ma situation de handicap ou mon trouble de santé invalidant ou si un changement est intervenu dans ma situation après la confirmation de mes vœux, je peux demander le réexamen de mon dossier à la Commission d'accès à l'enseignement supérieur (Caes).
- ▶ Je m'informe et sollicite ma demande :
 - N° vert Parcoursup : 0 800 400 070.
 - Via la [rubrique « contact »](#) de mon dossier Parcoursup.
 - Par courriel : caes@ac-toulouse.fr.

Je candidate via une autre plateforme

- ▶ Je souhaite entrer en :
 - L2, L3, M2, je m'informe sur ecandidat.univ-tlse2.fr.
 - M1, je m'informe sur monmaster.gouv.fr.

Je cherche un financement

Les bourses d'enseignement supérieur sur critères sociaux attribuées par le Crous

▶ Je me renseigne sur mon éligibilité à la bourse du Crous attribuée sur critères sociaux sur crous-toulouse.fr.

➢ Si je suis reconnu en situation de handicap par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (Cdaph) ou si je suis aidant d'un parent en perte d'autonomie pour des raisons liées à l'âge, à une situation de handicap, à une maladie chronique ou invalidante, je peux bénéficier de quatre points de charge supplémentaires pour la bourse sur critères sociaux.

→ Je me renseigne sur enseignementsup-recherche.gouv.fr.

▶ J'effectue ma demande de bourse via le dossier social étudiant (DSE) sur la plateforme messervices.etudiant.gouv.fr.

La bourse Giveka

▶ Je me renseigne sur etudiant.gouv.fr et je prends rendez-vous avec le service social du Crous sur crous-toulouse.fr afin de débiter mes démarches de candidature.

La bourse Handinamique

▶ Je me renseigne sur mon éligibilité à la bourse et je dépose mon dossier de candidature sur handinamique.org/bourses.

Je cherche un logement

Logement en résidences universitaires du Crous

► Au moment de la constitution en ligne du DSE sur

messervices.etudiant.gouv.fr :

- Je coche la case « Je demande un logement ».
- Je formule mes vœux de logement sur trouverunlogement.lescrous.fr.

Logement adapté en résidences universitaires du Crous

Le Crous de Toulouse propose des logements adaptés sur diverses résidences de Toulouse.

► Je me renseigne sur l'emplacement des résidences et leur niveau d'accessibilité sur la carte interactive avec le menu déroulant « services » sur crous-toulouse.fr.

► Je dépose ma candidature pour un logement adapté sur crous-toulouse.fr après avoir constitué mon Dossier Social Étudiant sur messervices.etudiant.gouv.fr.

► Si besoin, je contacte logement.handicapsante@crous-toulouse.fr.

Service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS)

► 20 logements sont réservés aux étudiants en situation de handicap moteur ayant besoin d'être secondés pour certains actes de la vie quotidienne.

► Ces logements domotisés sont gérés au sein de la résidence Clément Ader, sur le campus Rangueil, en partenariat avec Réso qui garantit un Service d'accompagnement à la vie sociale étudiant (SAVS). Les adaptations sont les suivantes : portes, contrôle d'environnement, mobilier réglable à la hauteur de l'étudiant, système de transfert par rail au plafond, interphonie pour les appels d'urgence, etc. Certains logements permettent aussi de loger un accompagnateur.

► Je me renseigne :

- Sur le site internet : www.res-o.fr.
- Numéro de téléphone : 05 61 00 10 03.
- Par mail : savs.etudiant@res-o.fr.

II. Je me rends à l'Université Toulouse - Jean Jaurès (UT2J)

En voiture

► Des places de parking sont réservées pour les personnes en situation de handicap sur chaque campus (pour le Mirail voir sur le plan du campus en fin de guide).

► Je m'adresse au Pôle des étudiants en situation de handicap pour obtenir un badge ou le code afin d'entrer en voiture sur les campus.

En transports en commun

► Les campus de la métropole toulousaine :

• Je me renseigne sur www.tisseo.fr/se-deplacer/reseau-accessible et sur le [Guide accessibilité](#) de Tisséo.

► Campus Mirail :

- Métro ligne A, Arrêt Mirail-Université (station avec ascenseur).
- Bus Ligne 14, Arrêt Mirail-Université.

► Campus Rue du Taur :

- Métro ligne B, Arrêt Jeanne d'Arc (station avec ascenseur).
- Bus Ligne L1, Ligne 14, Ligne 45, Arrêt Jeanne d'Arc.

► Campus Croix-de-Pierre :

- Tram Ligne T1, Arrêt Avenue Muret Marcel Cavaillé.
- Bus Ligne L4, L5, 34, 152, Arrêt Croix de Pierre.

► Campus Saint-Agne :

- Gare TER Saint-Agne.
- Métro ligne B, Arrêt Saint-Agne (station avec ascenseur).
- Bus Ligne 34, 115.

► Blagnac :

- Tram Ligne T1, Arrêt Place Georges Brassens.
- Bus Ligne 70, Arrêt Place Georges Brassens / Bus Ligne 74, Arrêt Savary.

Les campus en région

- En provenance d'autres villes, j'accède en train TER ou en Bus Lio.
- Dans les différentes agglomérations, je me déplace en Bus.

► Albi :

- Bus Libéa www.libea-mobilites.fr.

► Auch :

- Bus Alliance www.alliance-bus.com.

► Cahors :

- Bus Évidence www.bus-evidence.fr.

► Figeac :

- Navette Le Bus Figeac ville-figeac.fr/reseau-bus.

► Foix :

- L'Agglo Bus lagglobus.fr.

- ▶ Montauban :
 - Les Transports montalbanais www.montm.com.
- ▶ Rodez :
 - Agglobus www.rodezagglo.fr.
- ▶ Tarbes :
 - TLP Mobilité lagglobus.fr.

Autres prestataires privés

- ▶ Je me renseigne auprès de :
 - Mobibus : tisseomobibus.com.
 - Réseau Ulysse : ulyse-transport.fr.
 - La main : taxis-lamain.fr.

III. Je m'inscris à l'UT2J

Je souhaite faire reconnaître ma situation de handicap

- ▶ Je signale ma situation de handicap :
 - en ligne, lors de mon inscription administrative.

Je souhaite être accompagné par un autre étudiant dans mes démarches d'inscription

- ▶ Je prends rendez-vous avec le Pôle des étudiants en situation de handicap (PESH) dès que j'ai connaissance de ma date d'inscription.
- ▶ Je suis mis en contact avec un étudiant pour être accompagné selon mes besoins.

Je souhaite participer à une réunion d'information

- ▶ Avant la rentrée, je suis invité à participer à une réunion de présentation du dispositif d'accueil et d'accompagnement des étudiants en situation de handicap :
 - **vendredi 13 septembre 2024** : de 9h45-12h, salle de la Maison des Initiatives Étudiantes (MIE) dans le bâtiment Accueil.

IV. J'étudie à l'UT2J

Les personnes ressources

- ▶ Le **Pôle des étudiants en situation de handicap (PESH)** est mon interlocuteur privilégié pendant tout mon parcours universitaire.
- ▶ Le **Service interuniversitaire de médecine préventive et promotion de la santé (SIMPPS)** est le service de référence pour mes questions concernant la santé. Je peux y rencontrer toute l'année sur rendez-vous des médecins généralistes et des spécialistes, ainsi que des assistantes sociales.
- ▶ Dans chaque **unité de formation et de recherche (UFR)**, je peux m'adresser tout au long de l'année :
 - à un **référént administratif handicap** pour les questions relatives à la mise en place concrète des aménagements d'examens.
 - ▶ J'obtiens les coordonnées de mon référént administratif handicap auprès du PESH.
 - à un **référént pédagogique handicap** pour être accompagné et informé sur la formation.
 - ▶ Je retrouve les contacts à la fin du guide (p.27).

Je souhaite être accompagné durant mon cursus

- 1)** Je complète un **formulaire** de demande disponible au Pôle des étudiants en situation de handicap (PESH) ou au Service de Médecine Préventive et Promotion de la Santé (SIMPPS).
 - 2)** Je prends **rendez-vous avec le médecin du SIMPPS** et je repars avec des préconisations qui constituent un **avis médical** (et n'engagent pas l'université) indiquant les aménagements à mettre en place pour ma formation et mes examens.
 - 3)** Je transmets ces **préconisations d'aménagement** aux référents handicap administratifs de mes composantes concernées et j'informe au plus vite mes enseignants ou le référent pédagogique handicap de mes composantes.
 - 4)** Le Pôle des étudiants en situation de handicap réunit une **commission** si ma situation le nécessite.
Je reçois l'**arrêté des mesures particulières d'examen signé par la Présidente de l'université**. Le PESH transmet l'arrêté aux référents handicap administratifs et pédagogiques.
 - 5)** Avant les examens, j'avertis de ma présence ou de mon absence aux épreuves. Si je ne confirme pas ma présence, mon examen ne sera pas organisé.
- Je m'engage à respecter les mesures arrêtées.**

Pour résumer, les 5 étapes pour être accompagné durant mon cursus

1

Je complète un formulaire de demande

au service de médecine préventive
et promotion de la santé (SIMPPS)

OU

au Pôle des étudiants en
situation de handicap (PESH)

2

Je prends contact
avec le SIMPPS



Je constitue mon
dossier médical



Je me rends au rendez-vous
avec le médecin du SIMPPS

Je repars avec des préconisations qui constituent un avis médical (et n'engagent pas l'université) indiquant les aménagements à mettre en place pour ma formation et mes examens

3

Je transmets ces préconisations d'aménagement
aux référents handicap administratifs des composantes concernées

ET

J'informe les enseignants de ma formation
ou le référent handicap pédagogique des composantes concernées

4

Si ma situation le nécessite
le Pôle des étudiants en situation de
handicap réunit une commission

Je reçois l'arrêté
des mesures particulières

5

Avant les examens, j'avertis le secrétariat de ma présence ou de mon absence aux épreuves

Je m'engage à respecter les mesures arrêtées

Attention

► Je peux faire une demande d'accompagnement tout au long de l'année mais je dois respecter un **calendrier spécifique** pour la demande de mesures particulières d'examens :

- **Session 1 :**

- Évaluation du 1^{er} semestre : 8 novembre 2024.

- Évaluation du 2nd semestre : 7 mars 2025.

- **Seconde chance - SED** : 30 avril 2025.

Décret de portabilité

► Mon arrêté indique si je peux bénéficier ou non de la portabilité des mesures particulières d'examens sur toute la durée du cycle de formation.

- Si je bénéficie de la portabilité des mesures particulières d'examens et si ma situation n'a pas changé, je ne suis pas obligé de revoir le médecin tous les ans. Je dois cependant solliciter le SIMPPS :

- › En cours d'année, si mes aménagements ont été insuffisants.
 - › En début d'année, si je me réoriente.

- Si je ne bénéficie pas de la portabilité des mesures particulières d'examens, je dois refaire les démarches auprès du SIMPPS tous les ans.

Les aménagements

Selon ma situation, j'ai droit à des aménagements

- ▶ Pour suivre ma formation.
- ▶ Pour passer mes examens.
- ▶ Pour participer à la vie universitaire.

Selon ma situation, les aménagements peuvent être

- ▶ **Aides humaines** : preneur de notes, tutorat, secrétaire ;
- ▶ **Aides techniques** : transcription et adaptation des documents, logiciels spécifiques, photocopie gratuite ;
- ▶ **Aides matérielles** : ordinateurs, claviers braille, dictaphone ;
- ▶ **Aménagement des modalités de formation et d'examens** : régime spécial d'étude, cours SED, année en deux ans, temps majoré pour les épreuves d'examens ;
- ▶ **Accompagnement spécifique** : édition adaptée, interprétariat en langue des signes française (LSF), cours numérique adapté aux personnes non ou mal voyantes, Programme Atypie-Friendly pour les étudiants avec un TND.

Les locaux à votre disposition sur le Campus Mirail

- ▶ **Salle de repos** (au PESH, à l'UFR Psychologie la M13, à la Maison de la Recherche la RE021), **salle de tutorat** (matériels informatiques accessibles au PESH) et **salle informatique** (ordinateurs et imprimante au PESH).

Je souhaite obtenir un livre en édition adaptée

► En tant qu'étudiant en situation de handicap, le service de l'édition adaptée me permet d'obtenir des documents au format numérique adapté.

La démarche à suivre pour bénéficier de ce service

- 1) Je remplis le formulaire de demande en ligne.
- 2) Je reçois par mail un accord de confidentialité.
- 3) Je signe l'accord de confidentialité au Pôle des étudiants en situation de handicap (PESH) ou je le renvoie par mail ou par voie postale.
- 4) Je commande les documents dont j'ai besoin sur un formulaire en ligne.
- 5) Je suis averti par mail lorsque le document est disponible.

► Dans chaque bibliothèque, je suis accueilli et accompagné par des référents accessibilité. J'obtiens leurs contacts auprès du PESH ou dans les bibliothèques.

► Je peux bénéficier d'autres services : le **Clique et collecte**, la **Navette de prêts** et les **Rendez-vous personnalisés via Coach**.

→ Pour plus d'information, je me renseigne sur exception-handicap.univ-tlse2.fr.

Je souhaite un interprétariat en langue des signes française (LSF)

- ▶ Je prends contact le plus rapidement possible avec le [Pôle des Étudiants en Situation de Handicap \(PESH\)](#).
- ▶ Au début de chaque semestre, tous mes cours sont interprétés pendant 2 semaines.
- ▶ Au cours de la deuxième semaine, une commission en équipe plurielle est organisée afin d'établir mes besoins. Pour des raisons financières, l'UT2J ne peut pas financer l'interprétariat pour la totalité de mes cours.
- ▶ Je peux aussi bénéficier d'un interprète pour mes rendez-vous avec le SIMPPS, manifestations culturelles, conférences, etc.

Je souhaite être accompagné par le Programme Atypie-Friendly

- ▶ Je me renseigne sur le site internet atypie-friendly.fr.
- ▶ Je prends contact avec l'équipe Atypie-Friendly :
 - sur le site internet
 - en contactant le Pôle des Étudiants en Situation de Handicap
 - en contactant directement les référentes locales :
 - Pascale Chiron (pour les UFR HAA, LLCE et LPMASC) : pascale.chiron@univ-tlse2.fr.
 - Amandine Rochedy (pour les UFR Psychologie, SES, les IUT, Instituts et Écoles internes) : amandine.rochedy@univ-tlse2.fr.

Je suis stagiaire de la formation continue ou alternant en situation de handicap

► Je dois réaliser les mêmes démarches que les étudiants pour être reconnu en situation de handicap et bénéficier des aménagements.

Je suis doctorant en situation de handicap

► Mes interlocuteurs privilégiés sont :

- La mission handicap : mission.handicap@univ-tlse2.fr.
- Le référent administratif handicap de la Direction des études doctorales responsable.sedoc@univ-tlse2.fr.
- Les élus doctorants au sein des conseils de la politique des écoles doctorales et au sein de la commission recherche.

Selon mon statut, je suis accompagné par des services différents

► Je suis étudiant :

- Je suis accompagné par le **Pôle des Étudiants en situation de handicap (PESH)** : dive-peh@univ-tlse2.fr.
- Le **Service interuniversitaire de médecine préventive et de promotion de la santé (SIMPPS)** est le service de référence pour mes questions concernant la santé.
 - Je peux y rencontrer toute l'année sur rendez-vous des médecins généralistes et des spécialistes, ainsi que des assistantes sociales : infirmier-ut2@univ-toulouse.fr ou au 05 61 50 41 41.

► Je suis **personnel de l'UT2J** :

• Je suis accompagné par le **Pôle Environnement Professionnel et la Correspondante Handicap** : pep@univ-tlse2.fr.

• Le **Pôle Médico-Social (PMS)** est le service de référence pour mes questions concernant la santé. Je peux y rencontrer toute l'année sur rendez-vous un médecin généraliste, des psychologues, ainsi qu'une assistante sociale. Je m'adresse à christelle.harre@univ-tlse2.fr.

• Mes interlocuteurs pour les questions concernant mon contrat :

› CDU, CDH : M Fort, frederic.fort@univ-tlse2.fr.

› CIFRE : Mme Fafet, zoe.fafet@univ-tlse2.fr.

› ATER : Mme Ferrer, laetitia.ferrer@univ-tlse2.fr.

› Autres contrats : Mme Enjalbert, severine.enjalbert1@univ-tlse2.fr.

V. Ma vie étudiante

Je souhaite effectuer une partie de mon cursus à l'étranger

- ▶ Je m'adresse au service des relations internationales de l'université : international@univ-tlse2.fr.
- ▶ Je peux participer aux programmes d'échanges internationaux pour les études et les stages à l'étranger et bénéficier des aides qui sont accordées pour ces projets.
- ▶ Si je suis reconnu en situation de handicap, je peux bénéficier d'aides complémentaires à la mobilité internationale et conserver ma prestation de compensation du handicap.

Je suis étudiant international en échange à l'UT2J et je suis en situation de handicap

- ▶ Si je suis reconnu en situation de handicap dans mon université d'origine, je peux bénéficier de la portabilité des mesures d'aménagement de formation et d'examen pendant mon séjour à l'Université Toulouse - Jean Jaurès :
 - Je demande à mon université d'origine de faire parvenir un document mentionnant les aménagements dont je dispose à incoming.student@univ-tlse2.fr.

▶ Si je n'ai pas de reconnaissance de situation de handicap dans mon université d'origine et que je suis amené à être en situation de handicap durant mon séjour à l'Université Toulouse - Jean Jaurès :

➤ Je prends rendez-vous avec le SIMPPS et je prends contact avec le Pôle des Étudiants en Situation de Handicap (PESH) de l'UT2J.

➔ Pour toutes questions, je m'adresse au service des relations internationales de l'université : international@univ-tlse2.fr.

Je veux être accompagné dans mon orientation et mon insertion professionnelle

▶ Je peux m'adresser au **service commun universitaire d'information, d'orientation et d'insertion professionnelle (Scuio-IP)**, et être accompagné par une chargée d'orientation et d'insertion professionnelle, référent handicap, qui me recevra en présentiel ou en distanciel.

▶ Je peux assister à des **réunions d'informations, ateliers ou permanences** sur inscription tout au long de l'année, pour :

- M'aider à préparer mes futurs entretiens de recrutement.
- Savoir comment aborder le handicap avec un employeur.
- Savoir comment être accompagné si je veux faire un service civique.

► Dans le cadre d'une **recherche de stage ou d'emploi**, je peux faire appel à un réseau de partenaires pour favoriser mon insertion professionnelle.

► Je peux faire la demande d'une **Reconnaissance de qualité de travailleur handicapé (RQTH)** auprès de la MDPH.

► Ma RQTH me permet d'avoir un aménagement de poste pendant mes période de stage. Cependant, je ne suis pas obligé de la mentionner auprès de mes encadrants et je suis libre de bénéficier ou non d'emplois adaptés.

→ Pour toutes question, je m'adresse à la réfèrente handicap du Scuo-IP : sandra.bartholomey@univ-tlse2.fr.

Je souhaite pratiquer une activité sportive

► Je peux participer à l'ensemble des activités proposées par le Service Universitaire d'Activités Physiques et Sportives (SUAPS).

► Le SUAPS propose également 2 activités adaptées en fonction des capacités de chacun : yoga et danse.

► Je m'inscris auprès du SUAPS : assport@univ-tlse2.fr
ou au **05 61 50 43 15**

Je souhaite participer à une activité culturelle

► Les activités culturelles sont pensées pour être accessibles à tous. Cependant, selon mes besoins, je peux contacter le Pôle des étudiants en situation de handicap pour mettre en place des aménagements.

Je souhaite m'engager dans une activité citoyenne ou associative

► Je m'informe auprès de la Maison des Initiatives Etudiante (MIE) par mail paie@univ-tlse2.fr ou sur le Campus Mirail.

► Je peux devenir membre de l'association universitaire Handiversité en soutien aux personnes en situation de handicap : handiversite.ut2j@gmail.com.

► En tant que membre d'Handiversité, je peux participer à une UE d'ouverture citoyenne Handiversité : ue.ouverture-handiversite@univ-tlse2.fr.

► Je peux devenir membre de l'association interuniversitaire toulousaine La Bulle !, association mixte fédérant des personnes autistes et des personnes allistes (non-autistes) alliées.

Je m'adresse à : labulle.autismecontact@gmail.com.

Je souhaite manger sur le campus de l'université

► Selon mon campus, l'offre de restauration n'est pas la même. De nombreux campus possèdent une restauration universitaire gérée par le Crous et géolocalisable via l'application Crous Mobile. Je peux m'informer également sur le site internet du Crous crous-toulouse.fr/se-restaurer.

► Au Crous, pour avoir droit au tarif étudiant je dois payer avec la fonction monétique Izly (QR code sur l'application ou carte étudiante). Le rechargement de mon compte Izly s'effectue en ligne sur le site internet izly.fr

- ▶ Les lieux de restaurations universitaires Crous (Resto U', Cafet'...) sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.
- ▶ Pour obtenir une carte coupe file me permettant d'accéder de façon prioritaire aux différents points de restauration du Crous, je prends contact avec le Pôle des étudiants en situation de handicap (PESH).

VI. Contacts

► **Division de la vie étudiante (DIVE) - Pôle des étudiants en situation de handicap (PESH)**

Campus Mirail, bât. L'Arche,
rez-de-chaussée, bureaux AR 015 –AR
014 - AR 016 – AR 018

► **Responsable administrative de la DIVE**

Christine Bordas - respdiv@univ-tlse2.fr

► **Responsable du Pôle des étudiants en situation de handicap (PESH)**

Emilie Zoïa - emilie.zoia@univ-tlse2.fr

► **Accueil et Accompagnement** dive-peh@univ-tlse2.fr

Marie-Clotilde Portron - 05 61 50 45 80
Rachida Tehar - 05 61 50 40 68

► **Aides techniques**

atelier-transcription@univ-tlse2.fr
Nicolas Bouyer - 05 61 50 46 86

► **Chargée de mission handicap**

Amandine Rochedy
mission.handicap@univ-tlse2.fr

► **Référents pédagogiques**

UFR Histoire, Arts et Archéologie

► **Département Histoire et Histoire de l'Arts et Archéologie**

Philippe Foro - philippe.foro@wanadoo.fr

► **Département Documentation, Archives Médiathèque et Edition**

Mylène Costes
mylene.costes@univ-tlse2.fr

► **UFR Langues, littératures et civilisations étrangères**

Florence Raynie
flo.raynie@netcourrier.com
Corinne Bigot
corinne.bigot@univ-tlse2.fr

► **UFR Lettres, philosophie, musique, arts du spectacle et communication**

Pascale Chiron
pascale.chiron@univ-tlse2.fr

› **UFR de Psychologie**

Jeanne Kruck
jeanne.kruck@univ-tlse2.fr

› **UFR Sciences, espaces, sociétés**

Philippe Moustrou
philippe.moustrou@univ-tlse2.fr
Anita Meidani
ameidani@univ-tlse2.fr

› **IUT Blagnac**

Thierry Val - thierry.val@univ-tlse2.fr
Cyril Moulin - cyril.moulin@univ-tlse2.fr

› **Institut Pluridisciplinaire pour les Études sur les Amériques à Toulouse (IPEAT)**

Alexandra Angeliaume
alexandra.descamps-angeliaume@univ-tlse2.fr

› **Institut Supérieur du Tourisme de l'Hôtellerie et de l'Alimentation (ISTHIA)**

Amandine Rochedy
amandine.rochedy@univ-tlse2.fr

› **Institut national supérieur du professorat et de l'éducation Toulouse Occitanie-Pyrénées (Inspé)**

Émilie Chevallier-Rodrigues
emilie.chevallier@univ-tlse2.fr

▶ **Partenaires au sein de l'UT2J**

› **Service interuniversitaire de médecine préventive et de la promotion de la santé (SIMPPS)**

Campus Mirail,
bât. La Maison des Solidarités
05 61 50 41 41 / 05 61 50 38 61
infirmier-ut2@univ-toulouse.fr

› **Service commun universitaire d'information, d'orientation et d'insertion Professionnelle (Scuio-IP)**

Campus Mirail, bât. Université Ouverte
Sandra Bartholomey
05 61 50 47 89
sandra.bartholomey@univ-tlse2.fr

› **Service Commun de la Documentation (SCD)**

Edition adaptée
edition-adaptee-platon@univ-tlse2.fr

➤ **Service universitaire des activités physiques et sportives (SUAPS)**

Campus Mirail, bât. Le Gymnase
05 61 50 43 15
suaps@univ-tlse2.fr

➤ **Service des relations internationales**

Campus Mirail, bât. L'Arche
05 61 50 36 46
international@univ-tlse2.fr

➤ **PC sécurité**

Campus Mirail, bât. La Fabrique
05 61 50 47 81

▶ **Partenaires externes à l'UT2J**

➤ **Centre régional œuvres universitaires et scolaires de Toulouse - Occitanie (Crous)**

58 rue du Taur, 31000 Toulouse
www.crous-toulouse.fr

Assistante sociale référente handicap pour logements adaptés : Mme Régis
logement.handicapsante@crous-toulouse.fr
05 61 12 55 66

➤ **Atypie friendly : dispositif d'accompagnement des étudiants avec TND**

<https://atypie-friendly.fr/>
Pascale Chiron
pascale.chiron@univ-tlse2.fr

Amandine Rochedy
amandine.rochedy@univ-tlse2.fr

